Maître d'Ouvrage

PÉRION Réalisations

S.A.R.L. LES GRANDS ARBRES
6, rue de Thessalie
44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE
Tél : 02 28 01 28 30

COMMUNE DE SAINT-LYPHARD

LES GRANDS ARBRES 2

LOT 17	Références Cadastrales :	
	Surface arpentée : S= 428 m²	Adresse :
Permis d'Aménager PA 044 175 19 S3003 du 10/02/2020	Surface Plancher : 145 m²	
	Servitude Particulière : OUI ☐	NON ☒

PLAN DE SITUATION

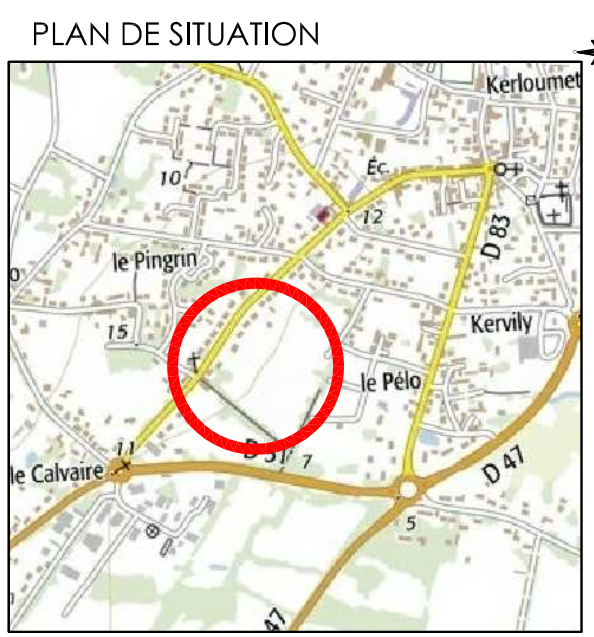

PLAN DE VENTE

ATLANTIQUE GEOMETRES EXPERTS
Etienne PRINCE *- Géomètre-Expert DPLG*
Stéphanie PRIEUR-DELAGE *- Géomètre-Expert DPLG*
Fabien PALFROY *- Géomètre-Expert - Ingénieur ESGT*
9, avenue Florian - BP 3 - 44500 LA BAULE
Tél : 02 40 42 78 40
420, route de la Janvrie - BP 1412 - 44214 PORNIC cedex
Tél : 02 40 82 01 44
10, rue Louis Pasteur - 44600 SAINT-NAZAIRE
Tél : 02 40 66 00 04

Dominique DUBOIS
Architecte Urbaniste
13, allée Guillaume Dupuytren
44 800 SAINT-HERBLAIN
Tél: 06 19 42 22 63
ddubois.archi@gmail.com

N°	Date	Nature de la Modification
A	04/06/2020	Première diffusion

Référence : 19.0832B

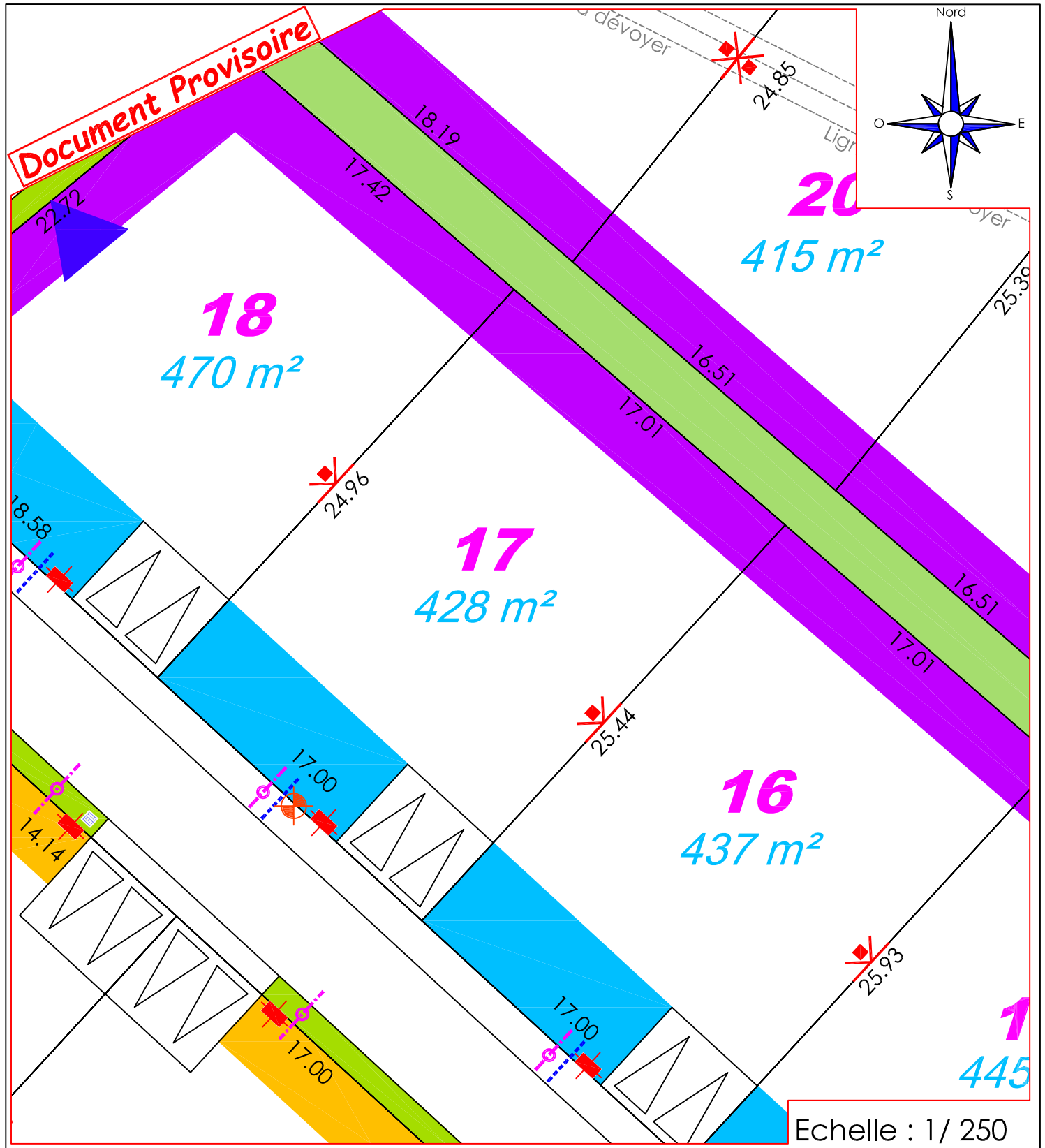

LEGENDE

- Périmètre de l'opération
- Implantation de tout ou partie de la construction dans une bande de 0 à 2 m par rapport à l'alignement.
- Implantation de tout ou partie de la construction dans une bande de 0 à 3 m par rapport à l'alignement.
- Implantation de tout ou partie de la construction dans une bande de 0 à 5 m par rapport à l'alignement.
- Bande de 3 m inconstructible. Aucune sortie directe de véhicule autorisé.
- Traitement obligatoire du pignon.
- Accroche obligatoire de la construction principale en limite séparative.
- Espaces verts
- Arbre à conserver dans la mesure du possible
- Arbre à planter (position indicative)
- Positionnement des accès imposés aux lots. Réalisation de 2 places extérieures obligatoires de minimum 5,50m de large et 5m de profondeur (carports autorisés).
- Luminaires projetés (position indicative)
- Coffrets de branchement (position indicative)
- Branchement EU (position indicative)
- Branchement EP (position indicative)

- L'emplacement des coffrets, branchements et attente est donné à titre indicatif.
- L'aménageur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique.
- L'aménageur se réserve le droit, pour toute raison d'ordre technique, d'implanter des bornes électrique 400A sur les lots.
- Les superficies et les cotations des lots sont données à titre indicatif. Elles seront définitives après le bornage des lots.